

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20241105-DM63-2024-11-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024

SEANCE du 5 Novembre 2024 à 20h

Date de la convocation : 29/10/2024

Date d'affichage : 29/10/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	18	21

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 29/10/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. VOLLE Jean Marc - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme DURON Josette - Mme PEILLON Jacqueline - Mme FERRE Odile - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - Mme BLANCHARD Claude - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence

Pouvoirs déposés : M YENIL Etienne donne pouvoir à M. DUPIN Gilles - Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M. CHOMAT Pascal - M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise

Excusée : Mme PERRIN Cécile

Absente : Mme PALMIER Catherine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CARTON Marie Claude

Objet : Décision modificative budget de la commune

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la réglementation de la nomenclature M57, M. le Maire peut procéder à des mouvements budgétaires dans certaines conditions. Il s'agit aujourd'hui de proposer des modifications qui n'entrent pas dans ce cadre-là :

Pour régulariser le montant des amortissements :

Désaffecter 4 000 € de la ligne 6288 chapitre 011 – autres services extérieurs en dépenses de fonctionnement

Affecter 4 000 € sur la ligne 6811 Dotation aux amortissements chapitre 42 en opération d'ordre en dépenses de fonctionnement

Désaffecter 4 000 € sur la ligne 1022 FCTVA en recette d'investissement

Affecter 4 000 € sur la ligne 2802 en opérations d'ordre en recette d'investissement

Pour acter l'obtention d'une subvention fonds verts pour le changement de la chaudière au groupe scolaire dont le montant servira à l'installation d'une télégestion de la chaudière :

Affecter 13 535 € sur la ligne 1321 subvention Etat au chapitre en recette d'investissement

Affecter 13 535 € sur la ligne 21351 travaux d'économie d'énergie, bâtiments scolaires, en dépenses d'investissement.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6288		4 000,00	
D F 042 6811 (ordre)	4 000,00		
D I 21 21351 187	13 535,00		
R I 040 2802 OPFI (ordre)	4 000,00		
R I 10 10222 OPFI		4 000,00	
R I 13 1321 187	13 535,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	13 535,00	4 000,00
	Réductions		4 000,00
Recettes :	Ouvertures	17 535,00	
	Réductions	4 000,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Pour effectuer les travaux d'isolation de la maternelle par l'extérieur et le changement des volets pour lesquels nous avons obtenu presque 70 % de subvention, mais limitées dans le temps.

Désaffecter 75 000 € de la ligne 2112 travaux de voirie opération 124 en dépenses d'investissement

Affecter 75 000 € sur la ligne 21312 travaux bâtiments scolaire opération 187 en dépenses d'investissement.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2112 124		75 000,00	
D I 21 21312 187	75 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	75 000,00	
	Réductions	75 000,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	75 000,00
Solde Réductions	75 000,00
Ouv. - Réd.	

Pour information, le montant de 75 000 € sera partiellement utilisé pour changer la chaudière de la crèche / médiathèque en urgence. Les élus auront donc un crédit supplémentaire à voter au moment du budget primitif.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
D'approuver la proposition de modification budgétaire.

Secrétaire de séance
Mme Marie Claude CARTON



Monsieur Gilles DUPIN
Maire




Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 05/11/2024

